



En ingérant du GHB, on perd la mémoire des faits qui viennent de se dérouler, on se relâche, on est plus confiant... C'est la drogue du viol pour ces raisons, mais aussi parfois du vol. © DR.

Le GHB, une drogue difficile à déceler : inodore et incolore

Corinne Charlier est cheffe du service de toxicologie clinique et médico-légale au CHU Liège. Elle nous éclaire sur l'utilisation du GHB, la drogue du viol. Faire vite est, explique-t-elle, indispensable en pareil cas.

ENTRETIEN

LAURENCE WAUTERS

Ce vendredi, le tribunal correctionnel de Liège prendra acte du dépôt des vidéos originales de 18 viols présumés qui auraient été commis par un ancien policier, devenu psychologue. Surnommé « le roi du cocktail » à la zone de police où il officiait, le quadragénaire liégeois aurait agrémente ceux-ci de GHB lors de rendez-vous amoureux à son domicile ou chez les victimes.

Il s'agit d'un des plus gros dossiers de violeur en série sous GHB, mais établir qu'il y a eu utilisation de cette drogue est ardu, même si les vidéos qu'il tournait à l'insu des victimes montrent qu'elles semblaient « ailleurs »... Partout en Belgique affluent, sur les réseaux sociaux, les témoignages de personnes s'étant senties K-O, comme ivres et sans contrôle, après un ou deux verres seulement. Corinne Charlier, cheffe du service de toxicologie clinique et médico-légale au CHU Liège, nous éclaire sur l'utilisation du GHB en général, souvent dans le milieu des sorties.

On évoque beaucoup le GHB actuellement, cela se traduit-il par une augmentation du nombre de tests que vous devez réaliser ?

Nous ne faisons les analyses que sur demande des magistrats, et si nous avons un peu plus de demandes depuis le confinement, ce n'est pas proportionnel au nombre de témoignages de victimes qui affluent actuellement. On se dit qu'il y a bien plus de problèmes que ce que nous avons comme analyses... Il y a sans doute un certain nombre de cas où il n'y a pas de recherche.

Quelles sont les particularités de ce produit ?

Le GHB est difficile à déceler dans un verre car il est inodore, incolore, insipide, il ne modifie en rien l'apparence de la boisson et on ne peut donc pas se rendre compte qu'il y en a. Le GHB provoque une amnésie antérograde : on perd la mémoire des faits qui viennent de se dérouler, on se retrouve dans un

état vaseux, cela entraîne la relaxation, on se relâche, on est plus confiant... C'est la drogue du viol pour ces raisons, mais aussi parfois du vol, car des victimes normalement prudentes vont avoir moins de défenses, ramener quelque chose qu'elles ne connaissent pas à la maison, s'endormir...

Est-il facile à repérer dans le corps quand on en a ingéré ?

C'est une substance endogène : on en produit une certaine quantité dans le cerveau et donc, même sans avoir été drogué, on va en retrouver dans l'analyse de sang ou d'urine en très faible quantité. Il faut donc pouvoir objectiver son utilisation en retrouvant une concentration plus importante dans les prélèvements biologiques que celle produite par le corps. Le GHB a la particularité de s'éliminer rapidement, c'est une toute petite molécule qui se dégrade très vite dans l'organisme. Dans le sang, il faut donc que la prise de sang soit faite dans les 4 à 5 heures maximum après l'ingestion et, dans l'urine, c'est au plus tard dans les 12 à 24 h, sinon on revient à un taux qui peut être physiologique. Après 24 heures, ce n'est plus possible et il faut alors attendre un mois pour pouvoir faire une analyse de cheveux. On coupe contre la peau du crâne et dans le segment du premier centimètre, on peut mettre en évidence la présence de GHB et démontrer alors qu'il y a eu soumission chimique. Donc, soit la victime se rend compte rapidement des faits, et on réalise au plus vite des prélèvements d'urine et/ou de sang qu'on conserve en attendant la décision d'analyse émanant d'un magistrat, soit, si on a hésité, ou tout simplement dormi longtemps car le produit entraîne le sommeil, on attend et prend l'option de l'analyse de cheveux. Dans les centres de prise en charge des victimes de violence sexuelle, ils ont le réflexe de faire les prélèvements le plus rapidement possible ; les techniques sont assez sûres, un positif sera un « vrai » positif et on pourra dire qu'il y a eu soumission chimique mais, par contre, s'il y a une très petite quantité de GHB, cela pourra donner un résultat négatif en raison de la présence du GHB endogène.

tat négatif en raison de la présence du GHB endogène.

Mais, à la base, à quoi sert le GHB ?

Le GHB, acide gamma hydroxybutyrique, est un médicament, un produit anesthésiant utilisé sur les terrains de guerre pour les petites anesthésies rapides ; il a un usage médicamenteux dans des applications très particulières, comme cosédatif dans les unités de soins intensifs, par exemple. Mais très souvent, on utilise le GBL, le gamma butyrolactone, qui est le précurseur du GHB - quand on l'avale, il se transforme en GHB. C'est un solvant industriel qu'on peut acheter dans les magasins pour automobiles car il sert à nettoyer les jantes des voitures...

Y a-t-il des risques pour la santé lors de l'ingestion de ce médicament ?

Oui, on peut provoquer un coma. Les gens qui l'emploient utilisent généralement des pipettes comme celles des flacons à compte-gouttes pour avoir une quantité calibrée. Et comme tout anesthésiant, le risque est mortel car la dose fait le poison... Nous avons déjà eu des intoxications mortelles au GHB, mais il était alors utilisé pour désinhiber dans des milieux festifs ; c'est ce qu'on appelle le « Chemsex » (NDLR : sexe sous drogue, la drogue étant absorbée de manière consentie par les partenaires pour « pimenter » leur sexualité).

D'autres drogues sont-elles utilisées par les violeurs ?

On a aussi ce qu'on appelle les « Zdrugs », le Zopiclone, le Zaleplon, le Zolpidem, des médicaments hypnotiques que les laboratoires ont plus de facilité à mettre en évidence, même après 24 ou 48 h. Dans les cas de soumission chimique présumée, on recherche aussi des antihistaminiques, qui endorment bien aussi, mais ceux-ci sont rarement retrouvés : leur usage n'est pas courant.

Comment expliquer que la soumission chimique soit désormais au cœur de l'actualité ?

La parole semble se libérer sous l'impulsion de certains témoignages. C'est difficile car, sous GHB, on va mimer l'intoxication alcoolique, les gens ne vous prennent parfois pas au sérieux, ils vont croire que vous avez trop bu. Vous vous réveillez, vous êtes perdu et vous pouvez craindre d'aller raconter votre histoire à un policier qui ne vous croira peut-être pas... C'est pour cela que se rendre dans un CPVS directement est important.



On se dit qu'il y a bien plus de problèmes que ce que nous avons comme analyses...

Corinne Charlier Cheffe du service de toxicologie clinique et médico-légale au CHU de Liège



TERRORISME

Attentats de Bruxelles: le calendrier du procès est connu

Alors que le procès des attentats de Paris a atteint son rythme de croisière, celui des attentats de Bruxelles, perpétrés le 22 mars 2016, se profile. L'audience préliminaire se tiendra le 12 ou le 19 septembre 2022 au Justitia, l'ancien siège de l'Otan, à Haren.

Ce mercredi, une réunion virtuelle présidée par Laurence Massart, première présidente de la Cour d'appel de Bruxelles, a eu lieu. Elle rassemblait les avocats des parties civiles, les avocats des inculpés, des représentants du parquet fédéral. Il en ressort que le procès commencera le 17 ou le 24 octobre 2022. Qui présidera ce procès d'assises fleuve qui pourrait durer entre six et neuf mois ? Impossible de le dire actuellement. Par contre, lors de cette réunion, il a été convenu que chacune des parties recevrait prochainement une ordonnance les informant du nom de la personne qui présidera la cour d'assises, du lieu et des dates des sessions.

Des réunions préliminaires sont prévues concernant l'organisation pratique du procès. A ce sujet, l'association Life4Brussels a sollicité, il y a plusieurs semaines, une rencontre avec le parquet fédéral dans le cadre des préparatifs du procès pénal. En effet, Life4Brussels souhaite attirer l'attention du parquet sur certaines pratiques actuelles portant atteinte aux droits et aux intérêts des victimes.

Lors de la réunion de ce mercredi, les 254 victimes défendues par le collectif d'avocats de l'association Life4Brussels étaient représentées par M^{me} Olivia Venet et Nathalie Colette-Basecqz. Toutes deux ont insisté sur la nécessité de communiquer avec les victimes avant toute communication avec la presse. La réunion a également permis d'apprendre que le Bâtonnier de Bruxelles est impliqué dans la préparation du procès. Les avocats qui sont parties au procès des attentats du 22 mars 2016 peuvent lui faire part de leurs éventuelles remarques et ils pourront faire valoir cette expérience durant le procès.

Pour rappel, le 18 septembre dernier, la chambre des mises en accusation a demandé le renvoi de dix inculpés aux assises : Salah Abdeslam, Mohamed Abrini, Sofien Ayari, Osama Krayem, Bilal El Makhoukhi, Hervé Bayingana Muhirwa, Ali El Haddad Asufi et les deux frères Farisi, Smail et Ibrahim. Ces deux Bruxellois sont soupçonnés d'avoir apporté une aide logistique aux frères El Bakraoui, deux auteurs d'attentats-suicides. Sur ce point, comme devant la chambre du conseil, le parquet fédéral demandait un renvoi devant un tribunal correctionnel, mais il n'a pas été suivi. Reste le dixième : Oussama Atar. Ce dernier a plus que vraisemblablement été abattu par la coalition internationale à l'automne 2017 en Syrie. Mais, en l'absence de preuve formelle de sa mort, l'« Emir » présumé du commando terroriste de Paris et Bruxelles devrait être jugé par défaut.

Lors de la dernière audience devant la chambre des mises en accusation, 960 personnes se sont constituées partie civile dans ce dossier de grande ampleur, parmi lesquelles des victimes, des associations de victimes et des proches de victimes décédées. Quelque 310 personnes se sont également constituées en tant que parties lésées. FREDÉRIC DELEPIERRE

